



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 17 mars 2005

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

24 MARS 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE -
M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - Mme BESSIS - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CHAPUIS -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - Mme DELEBARRE -
M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN -
M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. - M. GILLOT G. -
M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN -
M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA -
Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU
- M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. NUDANT -
M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN -
M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY -
M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. AUDARD (pouvoir à
M. ESMONIN) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir
à Mme LEMOUZY) - Mme BLIGNY (pouvoir à M. BOURNY) - M. BRENOT
(pouvoir à M. PERRIN) - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) -
M. DANIERE - M. DELATTE (pouvoir à M. Gilbert MENUT) - M. DESVIGNES
(pouvoir à M. DOUHAI) - M. DODET (pouvoir à M. FOUCHERES) -
Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. SAUNIE) - M. HESSE (pouvoir à M.
FOUILLOT) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TIC - « Extension Capnord » à
Saint-Apollinaire – Dossier de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).**

Par convention publique d'aménagement en date du 9 décembre 2002, la Communauté d'agglomération a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de l'opération Extension Capnord dénommée « Capnord » à Saint Apollinaire.

Le dossier de création de la ZAC « Extension Capnord » d'une emprise de 18 hectares environ, a été approuvé par le Conseil de Communauté le 19 décembre 2002.

Dans le cadre de sa mission, la Semaad a constitué un dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment :

- ◆ Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- ◆ Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- ◆ Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

En ce qui concerne les ouvrages réalisés par la Semaad (réseaux EU, EP, eau potable, bassin de rétention, voiries, cheminements piétons, réseau de télécommunications, éclairage public), ceux-ci seront remis à la Communauté ou à toute autre structure désignée par elle. Il est précisé que la Ville de Saint Apollinaire prendra en charge le coût des consommations en électricité.

Ce secteur pourrait accueillir un programme global de construction compris entre 80 000 et 100 000 m² de SHON.

Le compte de résultat prévisionnel arrêté par la Semaad s'élève globalement à 4 331 161 € HT, soit 5 180 069 € TTC.

Le prix de cession des terrains envisagé est de 20 € HT le m² pour le lot n° 1 et de 25 € HT le m² pour les autres lots.

Dans cette hypothèse, le déficit de l'opération, à la charge de la Communauté, est estimé à 161 653 € TTC.

La cession des équipements publics à la Communauté a été évaluée à 700 000 € HT, soit 837 200 € TTC.

Il est envisagé d'abonder la trésorerie de l'opération par un emprunt à moyen terme de 1 400 000 € et par une avance de trésorerie consentie par la Communauté d'un montant de 750 000 €.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le dossier de réalisation de la ZAC « Extension Capnord » conformément à l'article R311-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

24 MARS 2005



Pour extrait conforme,
Le Président

Handwritten signature in blue ink.

Publié le 18 MARS 2005
Déposé en Préfecture le

**LE DOSSIER DE REALISATION PEUT ÊTRE
CONSULTE AUX AFFAIRES GENERALES**